







### **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

du site NATURA 2000 FR7300891

« Étangs de l'Armagnac »

# PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE

### Juin 2018 Version travail





# I. Évolution du périmètre Natura 2000 du site « Étangs de l'Armagnac »

En 2002, le périmètre avait été numérisé sur le fond IGN scan 25 de 1999. Il est proposé une évolution pour ajuster le périmètre aux progressions techniques et à la réalité du terrain. La principale modification concerne le recalage du périmètre à des limites physiques (boisements, chemins, ...).

Ci-dessous sont décrites les modifications spécifiques à chaque entité :

**Au Soucaret**, les bâtiments d'élevage en bordure du périmètre, au lieu-dit du Haget, ont été sortis du site.

Un habitat d'intérêt communautaire (landes sèches européennes) a été identifié lors de l'actualisation de la cartographie en 2015, seulement une partie de cette habitat se trouvait dans le site, 27 ares ont donc été rajoutés afin d'inclure totalement l'habitat d'intérêt communautaire dans le site.

Les prairies côté gauche de l'étang du Soucaret, entre la route et l'étang sont ajoutées au site pour avoir une zone tampon par rapport à l'étang. De plus, ces prairies sont des sites potentiels de ponte pour les Cistudes d'Europe.

**Au Moura,** en rive droite de la Douze, la limite du site est tracée suivant la cartographie des zones inondables, en utilisant les crues très fréquente comme référence. Cela permet également de créer une zone tampon par rapport au milieu aquatique.

Une grande zone bocagère de prairie est ajoutée au site, elle représente des habitats intéressants pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire du site (chiroptères, Cistude d'Europe, Lépidoptères) et ce bocage joue également un rôle de corridor important.

En bord de Douze, le périmètre est calé sur la ripisylve rive droite, qui permet d'avoir une zone filtre et qui sert d'habitat pour la Loutre d'Europe.

**Au Pouy,** plusieurs mares, avec des témoignages de présence de Cistude d'Europe, sur la partie amont du site étaient en partie coupées par la limite du site. Elles ont donc été intégrées au site en utilisant comme limite physique la route puis le chemin passant entre 2 parcelles de peupliers. Cette limite physique est également utilisée en amont des étangs de Porté. Ensuite sur la rive droite des étangs, la zone tampon d'une centaine de mètres qui avait été mise en place lors du premier DOCOB est conservée. Elle est également site potentiel de ponte pour les Cistudes.

Sur la rive gauche, une autre mare à moitié dans le site est intégrée dans le périmètre ainsi que la prairie la bordant (habitat potentiel de la Cistude).

Rive droite, l'étang de la Gouardère est entièrement intégré au site, la piste est utilisé comme limite physique. La prairie légèrement en aval de cet étang est également inclus dans le périmètre en tant que zone potentielle de ponte pour la Cistude d'Europe.

À la Hitère, le seul changement, autre que de l'ajustement, est la prise compte total du bois à l'Est de l'entité.

**Sur l'entité d'Escagnan**, au lieu-dit Patère, une partie de parcelle de prairie était intégrée au site. Comme cette parcelle ne présente pas d'enjeu particulier par rapport aux autres parcelles adjacentes, elle est retirée du périmètre, elle appartient toutefois à la zone d'influence.

**Au Tourné**, en rive gauche de la Douze, la limite du site est déterminée grâce Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) et son référentiel de crue très fréquente. De plus, une partie de bocage est également intégrée au site. La partie en amont du Moulin de Marguestau est conservée car elle représente un enjeu par rapport à la Lamproie de Planer. Lors du premier DOCOB, les pêches s'étaient effectuées sur cette partie de la Douze.

Sur la partie Nord du site, une prairie est partiellement comprise dans le site. En l'intégrant complétement, plusieurs éléments bocagers se retrouvent également dans le site. Ce bocage sert à la fois de corridor pour la faune et d'habitats pour certaines espèces d'intérêt communautaire.

Au Marais, aucun changement autre que de l'ajustement n'a été effectué.

Ces modifications du périmètre ont donc fait passer le site de 1028 ha à 1072 ha. Cela représente une augmentation, 15 ha pour le Moura, 0,5 ha pour l'entité du Pouy, 3 ha pour Escagnan et 27 ha pour l'entité du Tourné Sainte Fauste.

Tableau 1 : Évolution de la superficie du site Natura 2000 par entité et totale suite à la proposition de modification du périmètre de juin 2018

Entité	Année	Zone N2000	
	2002	99,75 ha	
Soucaret	2018	99,9 ha	
	Variation	0,15 ha	
	2002	127,83 ha	
Moura	2018	142,6 ha	
	Variation	14,77 ha	
	2002	99,56 ha	
Pouy	2018	100,1 ha	
	Variation	0,54 ha	
	2002	58,2 ha	
Hitère	2018	57,8 ha	
	Variation	-0,4 ha	
	2002	94,15 ha	
Escagnan	2018	96,9 ha	
	Variation	2,75 ha	
	2002	361,92 ha	
Tourné	2018	388,7 ha	
	Variation	26,78 ha	
	2002	186,53 ha	
Marais	2018	186,1 ha	
	Variation	-0,43 ha	

	2002	1027,94 ha	
Total	2018	1072,1 ha	
Variation totale		44,16 ha	

Tableau 2 : Superficies et proportions du site Natura 2000 par commune avec le périmètre actuel et la proposition d'évolution de juin 2018

	Communes	Périmètre Natura 2000 actuel		Périmètre Natura 2000 proposition juin 2018	
		Surf. (ha)	Ratio comm.	Surf. (ha)	Ratio comm.
LANDES	Gabarret	9,38	0,6 %	8,8	0,5 %
GERS	Averon-Bergelle	75,15	5,2 %	73,5	5 %
	Ayzieu	1,87	0,1 %	3,4	0,2 %
	Campagne d'Armagnac	9,4	1,7 %	9,7	1,7 %
	Cazaubon	481,1	8,6 %	493,1	8,8 %
	Cravencères	47,66	5,2 %	48	5,2 %
	Eauze	44	0,6 %	43,8	0,6 %
	Espas	101,1	6,6 %	101,1	6,6 %
	Larée	31,21	2,4 %	36,33	2,8 %
	Manciet	151,5	3,6 %	168	3,9 %
	Marguestau	24,22	7,5 %	33	10,2 %
	Réans	48,39	3,9 %	4,3	53,1 %



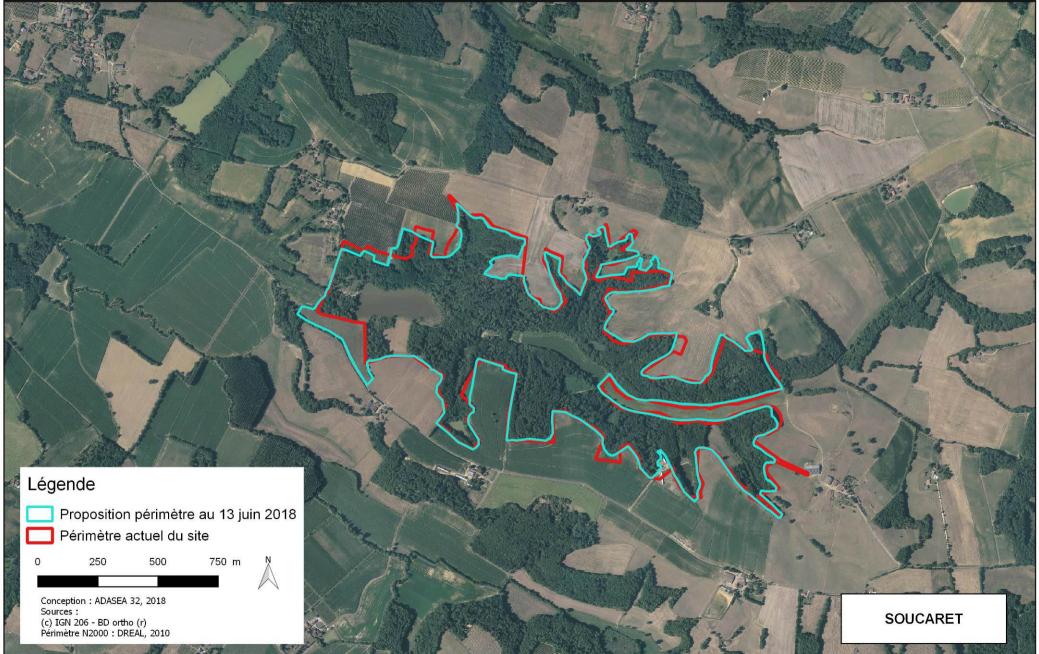
#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000











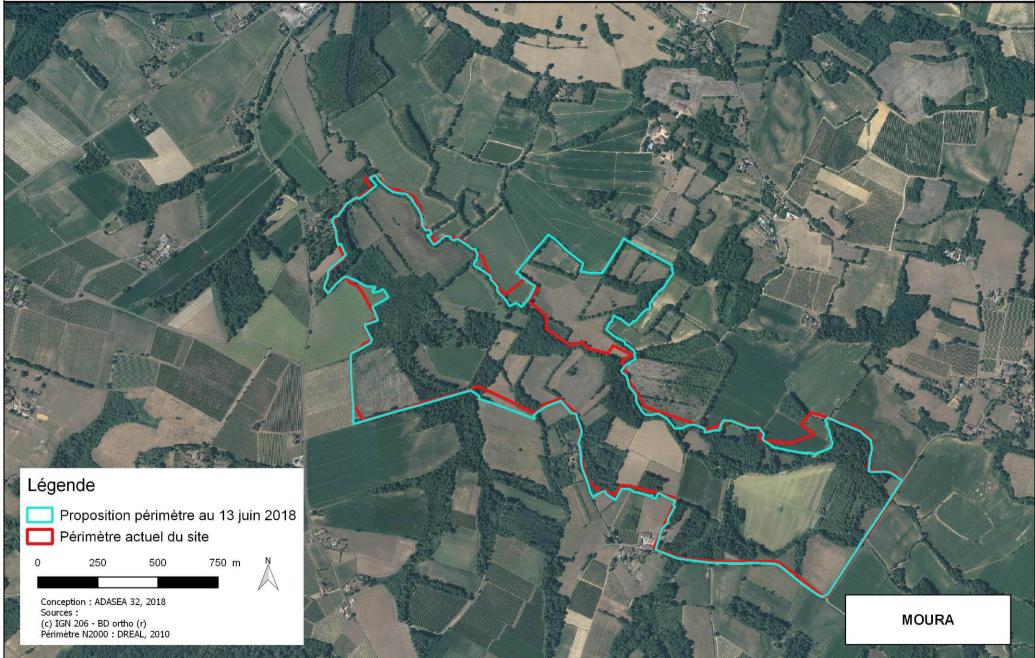
#### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000**











### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000











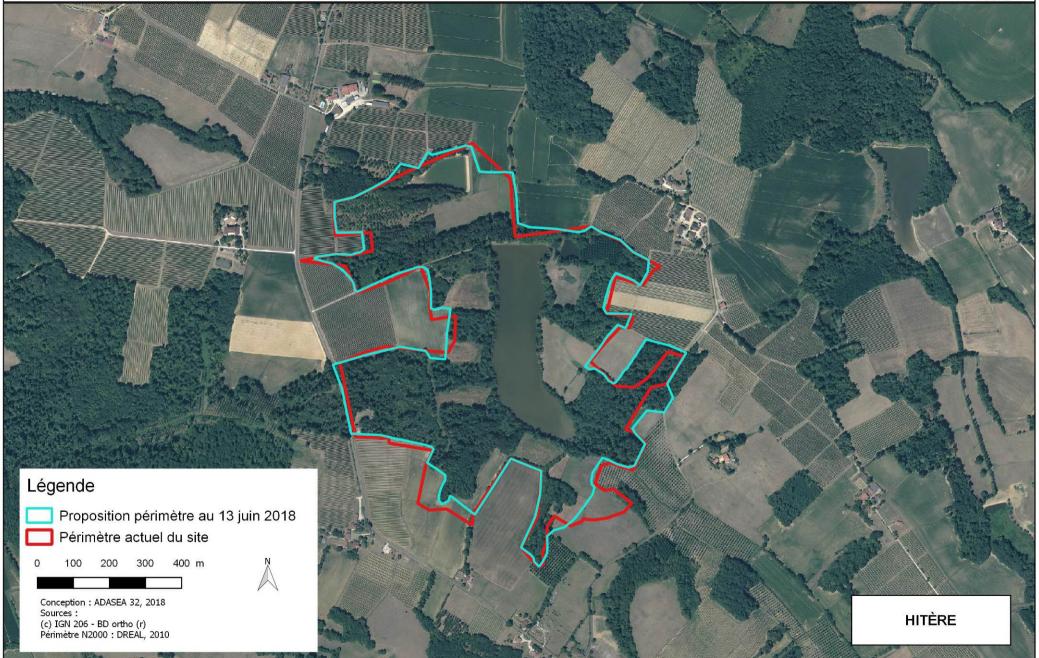
#### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000**











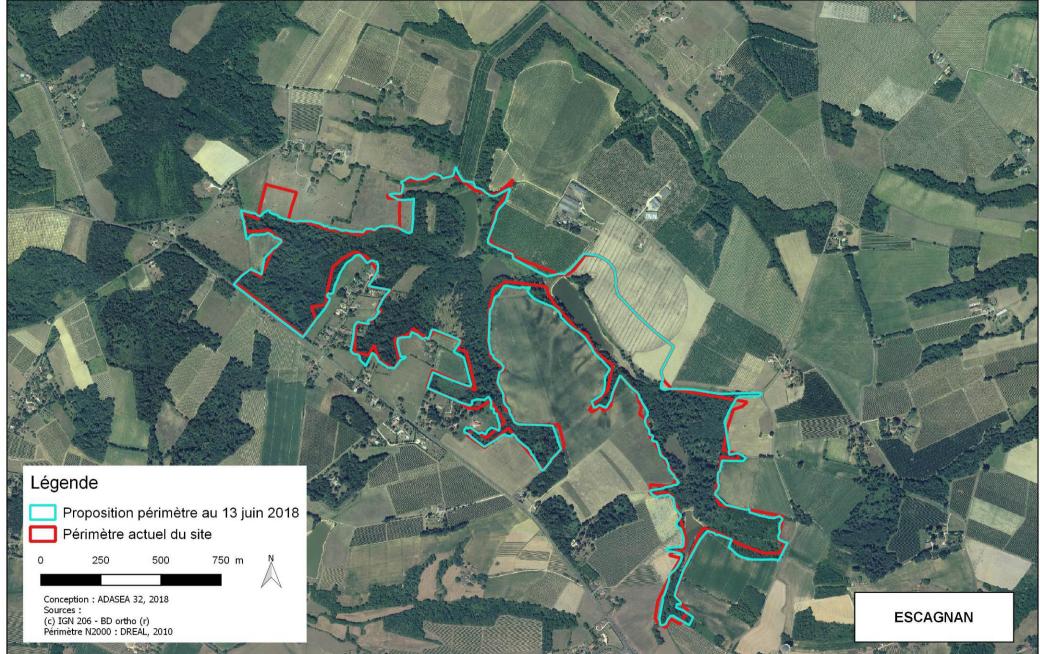
#### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000**











#### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000**











#### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000**









#### II. Évolution de la zone d'influence

Comme proposé lors des groupes de travail, une zone d'influence a été créée afin de faire la jonction entre celles du Soucaret et du Moura. Cette zone d'influence comprend le bassin versant du ruisseau du Pesqué, jouxtant celle du Soucaret, jusqu'à sa confluence avec la Douze. Pour joindre la zone d'influence du Moura, cette nouvelle zone suit un sentier, mentionné sur l'IGN, rive gauche de la Douze.

La zone d'influence de l'entité du Moura est agrandie sur les 2 côtés du bassin versant, rive gauche de la Douze, la D153 en ligne de crête est utilisée comme limite et rive droite, la zone d'influence est accolée à celle du Pouy et suit la route d'Espas à Massas puis la limite continue par des chemins pour retourner à Haussecame.

Ces modifications permettent de prendre en compte une partie plus importante du bassin versant de l'étang du Moura et de la Douze tout en créant une continuité de la zone d'influence du Soucaret à la Hitère.

**Sur l'entité d'Escagnan**, sur la partie amont de la zone d'influence, le périmètre est recalé au niveau du chemin des Landes qui est utilisé comme une limite physique.

**Au Tourné**, la zone d'influence est agrandie jusqu'à la N524 afin de prendre tout le bassin versant et d'avoir une limite physique comme repère. Elle est également étendue sur la partie Nord du site pour englober totalement le site Natura 2000. Sur la rive gauche de la Douze, la D109 est utilisée comme repère pour la zone d'influence.

Ces évolutions ont donc agrandi de **1166** ha la zone influence du site. Elle recouvre maintenant 3377 ha, dont **948** ha pour la zone d'influence du Moura avec **730** ha pour la zone faisant la jonction entre le Soucaret et le Moura. Celle du Tourné a augmenté de **216** ha.

Tableau 3 : Superficies et proportions de la zone d'influence du site Natura 2000 par commune avec le périmètre actuel et la proposition d'évolution de juin 2018

Entité	Année	Zone influence
	2002	555,53 ha
Soucaret	2018	552,99 ha
	Variation	-2,54 ha
	2002	278,69 ha
Moura	2018	1227,52 ha
	Variation	948,83 ha
	2002	947,18 ha
Pouy	2018	947,53 ha
·	Variation	0,35 ha
	2002	467,20 ha
Hitère	2018	467,47 ha
	Variation	0,27 ha

	2002	321,2 ha
Escagnan	2018	318,74 ha
	Variation	-2,46 ha
	2002	422,61 ha
Tourné	2018	638,96 ha
Marais	Variation	216,35 ha
	2002	290,92 ha
	2018	295,82 ha
	Variation	<b>4,9 ha</b>

Total	2002	3283,33 ha
	2018	4449,03 ha
Variation totale		1165,7 ha

Tableau 4 : Superficies et proportions par commune de la zone d'influence

		Périmètre d'influence actuel (avec le site N2000)		Périmètre d'influence 2000	
	Communes			proposition juin 2018	
		Surf. (ha)	Ratio comm.	Surf. (ha)	Ratio comm.
LANDES	Gabarret	37,5	2,2 %	39.1	2.3 %
GERS	Averon-Bergelle	110,6	7,6 %	243,5	16,7 %
	Ayzieu	4,2	0,3 %	3,8	0,3 %
	Campagne d'Armagnac	11,8	2,1 %	12,6	2,3 %
	Cazaubon	609,5	10,9 %	670,8	12 %
	Cravencères	119,8	13 %	173,6	18,9 %
	Eauze	168,7	2,4 %	164	2,3 %
GE	Espas	609,9	39,8 %	859,2	56,1 %
	Larée	33,9	2,6 %	111,7	8,6 %
	Manciet	1375,6	32,3 %	1491,4	35 %
	Marguestau	25,4	7,9 %	109,4	34 %
	Réans	153,2	12,5 %	154,7	12,5 %
	Séailles	17,1	2,1 %	414,9	51 %

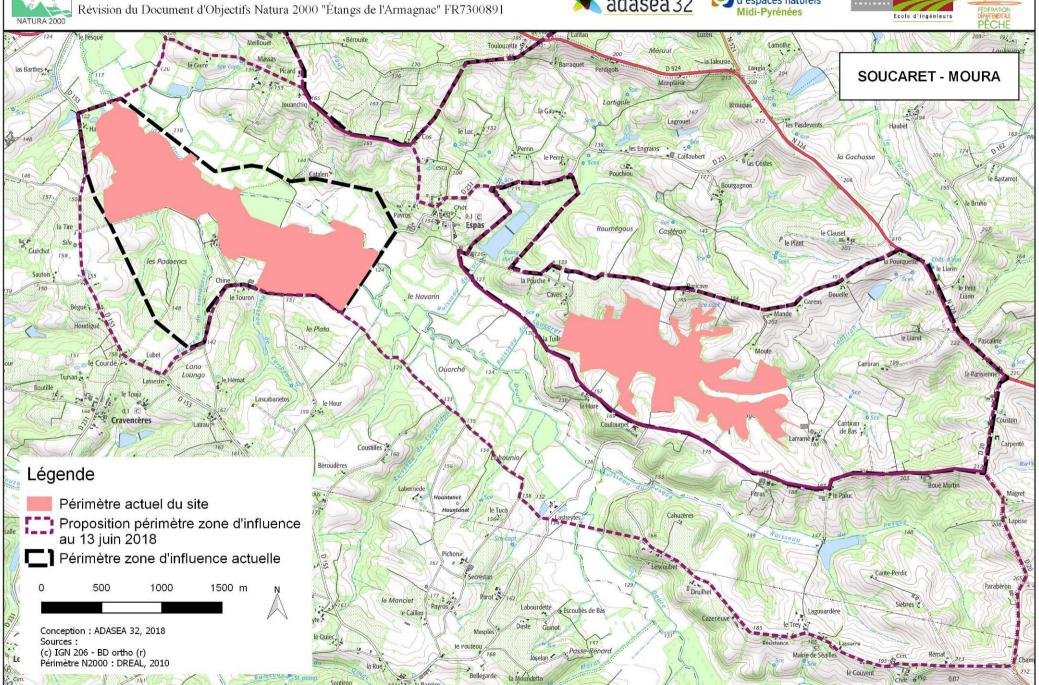
#### ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000

\*adasea32











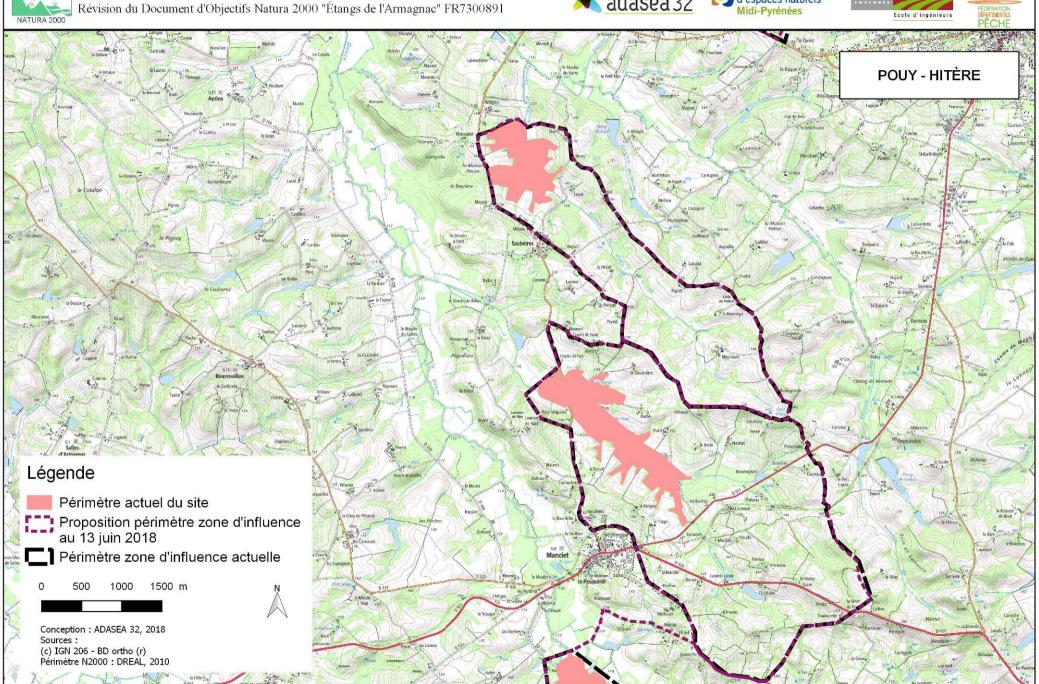
#### **ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000**

\*adasea32











#### ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000

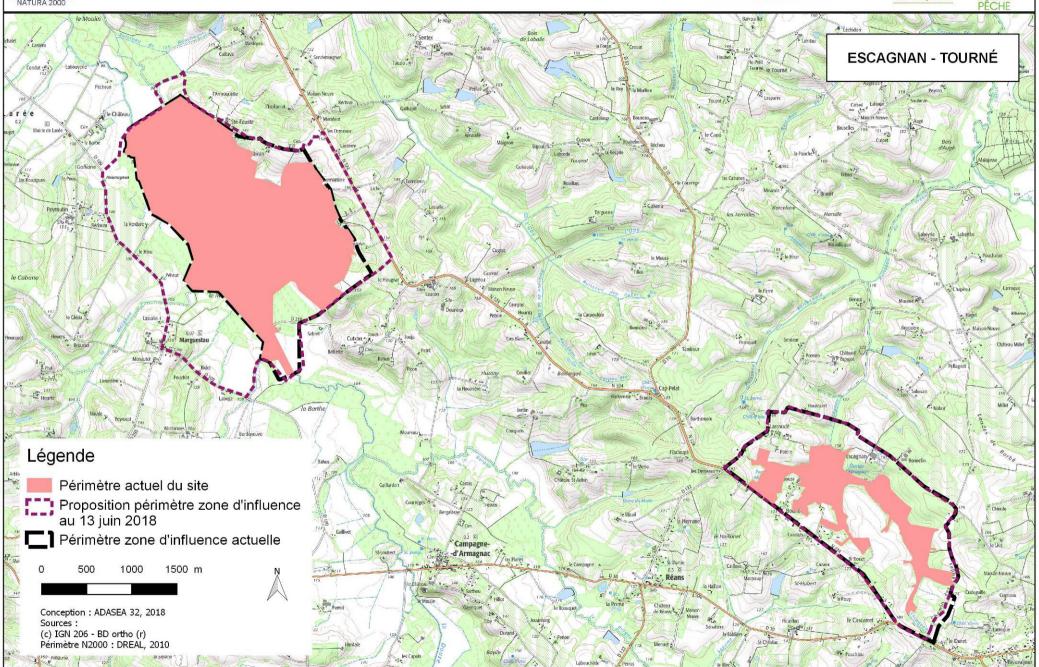
Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891

adasea 32









#### ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891

\*adasea32







